

<h2 style="margin: 0;">L'Europe, un « vieux continent » divisé</h2>	<p style="margin: 0;">Fiche 1</p>
<ul style="list-style-type: none"> I. Un continent carrefour ouvert sur le monde II. Un continent divisé 	

L'Europe est le continent où les organisations internationales de coopération sont le plus développées et les plus nombreuses. Entre les **organisations à vocation générale** (Union européenne – v. fiches 16-40; Conseil de l'Europe – v. fiche 6), les **organisations spécialisées** (*économie* – v. fiches 12 et 13; *sécurité et défense* – v. fiches 9, 10 et 11) et les **organisations techniques** (*espace* – Agence spatiale européenne; *transports* – Conférence européenne de l'aviation civile ou Commission du Danube; *coopération scientifique* – Organisation européenne pour la recherche nucléaire), elle est un véritable «laboratoire institutionnel» (H. Renout), offrant une très large diversité organisationnelle. Ce nombre particulièrement important d'organisations s'explique par deux singularités du continent européen (la situation géographique et les divisions nationales héritées de l'histoire) qui ont forcé les États à organiser leur diversité.

I. Un continent carrefour ouvert sur le monde

L'Europe est un « espace péninsulaire » situé à l'ouest de l'Asie entre le 35^e et le 81^e parallèle Nord. Quadrilatère couvrant un espace large de 4 500 kilomètres d'ouest en est et de 4 000 kilomètres du nord au sud (2 800 kilomètres entre la mer Blanche et la mer Caspienne), elle est un carrefour entre l'Asie, l'Afrique et l'Amérique.

Simple prolongement de l'Asie (l'Europe est « un petit cap du continent asiatique » écrivait Paul Valéry dans *La Crise de l'Esprit*, 1919), l'Europe n'est séparée d'elle par aucune frontière indiscutable. Pas plus l'Oural (chaîne montagneuse faisant office de frontière depuis le choix de Pierre le Grand de tourner la Russie vers l'Europe occidentale au XVIII^e siècle) que le Bosphore (détroit reliant la mer Noire à la mer de Marmara d'une largeur maximale de 3 kilomètres) ne permettent en effet de fixer la frontière entre les deux continents. La genèse même de l'Europe est marquée par cet entrelacement. Selon la mythologie grecque, Europe, fille d'un roi de Phénicie (actuel Liban), est séduite par Zeus, qui l'emmène sur l'île de Crète où il lui donne trois fils (Minos, Radamanthe et Sarpédon). Europe, princesse originaire du Proche-Orient, est donc enlevée par un dieu de l'Ouest,

leur union ayant lieu à la charnière des deux mondes, marquant à la fois l'évanescente de la frontière orientale de l'Europe et le lien indissociable qui unit les deux continents. L'étymologie du mot confirme cela. Celui-ci apparaît vers le ^v^e siècle avant notre ère et revêt une double origine. En grec, le terme résulte de l'union de *Euros* : large et *ops* : les yeux, le visage, Europe étant la fille aux grands yeux. En phénicien, le mot se décompose entre *Ereb* : le couchant et *opia* : la terre, faisant de l'Europe la « terre du couchant ». L'étymologie rappelle ainsi que l'Europe porte en elle sa géographie et ses indéterminations. Au-delà, l'ensemble de ces éléments conduit à conclure à **l'inexistence d'une frontière orientale naturelle** du continent européen ; celle-ci est un **choix politique**. Les organisations européennes adaptent en effet leur territoire aux objectifs qu'elles poursuivent. La « grande Europe » du Conseil de l'Europe s'est ainsi largement ouverte à l'est (Turquie, Ukraine, Azerbaïdjan...) tandis que l'Union européenne (la « petite Europe ») refuse toujours l'adhésion de la Turquie.

L'Europe se trouve ensuite aux portes septentrionales de l'Afrique. Sans tenir compte des enclaves espagnoles situées en territoire marocain (Ceuta et Melilla), le détroit de Gibraltar ne sépare les deux continents que de 14,4 kilomètres. Aussi, la mer Méditerranée est-elle davantage une mer intérieure qu'une frontière hermétique et les deux continents partagent une riche histoire commune (de Carthage à la décolonisation). Enfin, la frontière occidentale européenne (l'océan Atlantique) est une fenêtre sur l'Amérique (dont la population est largement issue de l'immigration européenne).

Ces caractéristiques géographiques (outre les éléments mentionnés, ajoutons l'existence de vastes plaines, les nombreux fleuves transnationaux ou le climat tempéré) ont favorisé l'ouverture de l'Europe sur elle-même et sur le monde, faisant d'elle une terre d'accueil ou de passage attirante et rayonnante. Elle est aujourd'hui le deuxième plus grand foyer de peuplement du monde derrière l'Asie, avec une population de 739 millions d'habitants (dont 500 millions au sein de l'Union européenne).

II. Un continent divisé

En 2010, le continent européen est divisé en 51 États (47 États membres du Conseil de l'Europe, plus la Biélorussie, le Kazakhstan, le Kosovo et le Vatican) et en davantage de nations. Cette situation n'est pas nouvelle et résulte de l'histoire ; celle-ci oscille en effet entre phases d'affirmation des particularismes nationaux et tentatives d'unification forcée du continent sous la domination d'un État.

On s'accorde généralement à penser que le traité de Verdun (843), par lequel les petits-fils de Charlemagne se répartissent son empire, « a déterminé tout le destin de l'Europe » (R. Grousset) en posant les bases de l'opposition structurale

entre France et Allemagne à travers l'indétermination de leur frontière commune. À l'origine de nombreux conflits en Europe continentale, cette partition se trouve définitivement consacrée par les traités de Westphalie (1648) qui posent les jalons de l'Europe des États nations. Jamais plus l'unité du continent ne sera possible. Certains gouvernants, comme Charles Quint (xvi^e siècle) maître d'un empire sur lequel «le soleil ne se couche jamais», Louis XIV (xvii^e siècle), les armées de la France révolutionnaire (xviii^e siècle), Napoléon I^{er} (xix^e siècle) ou, plus récemment, Hitler et Staline (xx^e siècle) essaient, mais tous échouent dans cette quête insensée d'unification du continent sous l'hégémonie de leur État.

Au contraire, l'Europe voit s'affirmer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, auquel le xix^e siècle (notamment lors du Printemps des Peuples) offre ses premières applications. Les nations, véritables entités constitutives du continent européen, paraissent indépassables (la création du « Concert européen » à partir du congrès de Vienne [1815] consacre cet état de fait). La Première Guerre mondiale, si elle atténue quelque peu l'enthousiasme national (v. fiche 3), n'en débouche pas moins sur de nouvelles revendications irrédentistes lors du congrès de Versailles (1918-1919) à l'occasion du démantèlement des Empires ottoman et austro-hongrois. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale, terme d'une « guerre civile européenne » de trente ans, que les nations européennes prendront conscience de la vanité d'un nationalisme étroit et rendront possible une construction européenne à base collaborative (v. fiche 4).

Le morcellement national n'a toutefois jamais signifié l'autarcie, ni débouché sur l'autisme culturel. Tant l'héritage de la Grèce et de la Rome antiques que le christianisme (malgré les schismes aux xi^e et xvi^e siècles) fournissent un socle culturel commun qui dépasse largement les clivages nationaux (au moins jusqu'au xviii^e siècle). Il existe ainsi de nombreuses manifestations de la persistance d'un véritable cosmopolitisme européen ; le « Grand Tour », à partir du xvii^e siècle, permet à la jeunesse de la haute société, puis aux artistes et intellectuels de parcourir l'Europe (Pays-Bas, France, Italie, Allemagne et Royaume-Uni) et assure un brassage des élites et des idées. Les Lumières jouent également un rôle important en ce sens tout au long du xviii^e siècle. Aussi, l'éclatement national n'a-t-il pas eu pour effet d'annihiler l'existence d'une véritable culture européenne, fondement civilisationnel permettant de dépasser les divisions passées et terreau nécessaire aux rapprochements futurs. Loin de nier la réalité de l'Europe, les unités nationales forment plutôt « les carreaux d'une mosaïque, qui, vue de haut, révèle de nets dessins d'ensemble » (Braudel, 1987, p. 429).

Illustration

Géographie et histoire de l'Europe selon les présidents de la République français

« Oui, c'est l'Europe, depuis l'Atlantique jusqu'à l'Oural, c'est l'Europe toutes ces vieilles terres où naquit, où fleurit la civilisation moderne, c'est toute l'Europe qui décidera du destin du monde ! »

C. de Gaulle, discours à Strasbourg, 23 novembre 1959.

« L'Europe ne doit compter que sur elle-même pour s'organiser. Le monde moderne ne sera véritablement le monde moderne que lorsque la carte cessera de comporter à la place de l'Europe une simple déchirure. »

V. Giscard d'Estaing, allocution télévisée, 27 août 1974.

« Je pense que la géopolitique de l'Europe a grand besoin, elle aussi, d'une théorie des grands ensembles. Le temps des empires s'éloigne. Commence celui des contrats, je veux dire des obligations mutuelles librement contractées, acceptées. »

F. Mitterrand, conférence de presse, 11 septembre 1991.

À retenir

- L'Europe est un continent contradictoire. Incontestablement ouvert sur le monde par sa géographie (le lien génétique avec l'Asie en est la principale illustration), l'histoire du continent européen est marquée par de très fortes divisions nationales qui, malgré des ferments incontestables d'unité, obèrent son affirmation collective. La coopération interétatique y est donc rendue particulièrement nécessaire ; ce qui explique que l'Europe soit dotée de très nombreuses organisations de coopération internationale.

Pour en savoir plus

- S. Berstein, P. Milza, *Histoire de l'Europe : du XIX^e siècle au début du XXI^e siècle*, Paris, Hatier, 2006.
- F. Braudel, *Grammaire des civilisations*, Paris, Arthaud-Flammarion, 1987, p. 339-453, part. p. 429-453.
- R. Frank (dir.), *Les Identités européennes au XX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004.
- *Hérodote*, « L'Europe et ses limites », 118, 3^e trimestre 2005.
- L. Jaume, *Qu'est-ce que l'esprit européen ?*, Paris, Flammarion, coll. « Champs essais », 2010.
- E. Morin, *Penser l'Europe*, Paris, Gallimard, coll. « Folio actuel », 1990.
- G. Pécout (dir.), *Penser les frontières de l'Europe du XIX^e au XXI^e siècle*, Paris, PUF, coll. « Les rencontres de Normale Sup », 2004.

Pour s'entraîner : QCM

- 1) *L'Europe compte 900 millions d'habitants*
 a) *vrai* b) *faux*
- 2) *Le traité de Verdun est considéré comme l'origine de la division de l'Europe.*
 a) *vrai* b) *faux*
- 3) *Les tentatives militaires d'unification du continent européen ont toutes échoué.*
 a) *vrai* b) *faux*
- 4) *L'étymologie révèle qu'« Europe » signifie « territoire du soleil levant ».*
 a) *vrai* b) *faux*
- 5) *Il existe une frontière naturelle à l'est de l'Europe.*
 a) *vrai* b) *faux*

Corrigé

- 1) **Faux.** L'Europe compte 739 millions d'habitants.
- 2) **Vrai.**
- 3) **Vrai.**
- 4) **Faux.** Europe signifie « territoire du soleil couchant ».
- 5) **Faux.**

Fiche 2	L'idée européenne avant le XX^e siècle
	<ul style="list-style-type: none"> I. L'Europe de la paix perpétuelle (XV^e-XVIII^e siècles) II. L'idée européenne au XIX^e siècle : de la « Nouvelle Europe » aux « États-Unis d'Europe »

L'idée d'unifier pacifiquement l'Europe est ancienne. Très tôt, des auteurs vont refuser les conséquences du morcellement territorial européen et proposer l'unification de l'Europe. Le but de ces entreprises est alors toujours la promotion de la paix, l'unité des peuples européens apparaissant comme la condition première à son établissement. Invitant les gouvernants à renoncer aux armes, les auteurs modifient l'équation clauswitzienne et postulent que l'Union est le prolongement de la politique par de nouveaux dispositifs, diplomatiques et institutionnalisés. Ces constructions reposent ainsi en premier lieu sur la promotion du **règlement pacifique des différends européens**, les modalités pour y parvenir évoluant au gré du temps et de l'équilibre politique du continent. Sur ce fondement, deux grandes étapes de structuration de l'idée européenne peuvent être distinguées : l'Europe de la paix perpétuelle (XV^e-XVIII^e siècles) précède l'Europe des nationalités (XIX^e siècle).

I. L'Europe de la paix perpétuelle (XV^e-XVIII^e siècles)

Les projets pacifiques d'union de l'Europe apparaissent à la Renaissance ; dès le XV^e siècle, on trouve trace de propositions en ce sens, périodiquement reprises et discutées au cours des siècles suivants. Depuis Érasme de Rotterdam (*Plaidoyer pour la paix*, 1516) jusqu'à Emmanuel Kant (*Projet de paix perpétuelle. Esquisse philosophique*, 1795), le débat se poursuit, alimenté par Émeric Crucé (*Le Nouveau Cynée*, 1623), Sully (*Mémoires des sages et royales économies d'État [...] d'Henri le Grand*, 1638), William Penn (*Essai pour la paix présente et future de l'Europe*, 1693), l'abbé de Saint-Pierre (*Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, 1713), Jean-Jacques Rousseau (*Jugement sur le projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre*, 1756) ou encore Jeremy Bentham (*Plan pour une paix universelle et perpétuelle*, 1789). Parmi eux, retenons les spécificités de Sully, seul gouvernant à proposer une telle théorisation, et de l'abbé de Saint-Pierre, dont le projet fut le plus discuté et celui qui aura la plus grande postérité.

L'ensemble de ces auteurs aspirent à un idéal commun : leurs constructions doivent permettre d'établir la « paix perpétuelle » en Europe, seule paix véritable. Reposant sur une critique de la « paix des princes », jugée précaire, incertaine et toujours temporaire (à titre d'exemple, v. la postérité très brève du traité de paix perpétuelle signé lors de l'entrevue du Drap d'or, 1520) et désirant dépasser l'éclatement territorial européen, cette expression illustre la volonté d'instaurer une situation stable et propice aux relations pacifiques entre les peuples, fondées notamment sur le commerce (abbé de Saint-Pierre ou Montesquieu). À cette fin, les auteurs recourent à des instruments et des propositions qui se chevauchent largement :

- l'Union repose sur un **traité** signé par les principaux princes européens, dans le respect de leur égalité souveraine ;
- la **stabilité des États** doit être garantie : cela passe à la fois par l'intangibilité des frontières (Sully, abbé de Saint-Pierre), par la rationalisation de la carte politique et l'égalité matérielle des États (Sully) et par l'organisation des conditions de cumul de souverainetés et des règles de transmission du trône (abbé de Saint-Pierre) ;
- la **diplomatie secrète est interdite** (W. Penn, abbé de Saint-Pierre et Bentham) au profit d'une diplomatie commune pratiquée dans des espaces collectifs. L'abbé de Saint-Pierre propose en ce sens l'établissement d'un réseau permanent d'ambassadeurs et de résidents ;
- les **différends doivent être réglés de façon pacifique par un organe permanent** institué à cet effet (Érasme, E. Crucé, Sully, W. Penn, abbé de Saint-Pierre, Bentham). Si les auteurs admettent largement le caractère obligatoire de la soumission des différends à cette Cour, il n'en va pas de même quant à la portée obligatoire des décisions (refusée par Bentham par exemple) ou en ce qui concerne ses conditions de fonctionnement (décisions prises à l'unanimité ou à la majorité) ;
- un **mécanisme de sanction collective** (Sully, W. Penn, abbé de Saint-Pierre) vient parfois garantir le respect et l'application des décisions collectives (qu'il s'agisse du règlement des différends ou de décisions de politique générale) ;
- l'ensemble de ces constructions reposent sur la **force du droit**. L'instauration de la paix perpétuelle consiste ainsi en l'institution de rapports de droits, c'est-à-dire en la consécration d'une « constitution républicaine » (E. Kant) européenne ;
- enfin, l'Union proposée se concrétise dans des **institutions organisées autour de la création d'une assemblée regroupant les princes d'Europe** ou leurs représentants. Tant E. Crucé (Conseil), Sully (Conseil général regroupant les princes européens), W. Penn (Assemblée des princes

souverains d'Europe, appelé « Diète souveraine »), l'abbé de Saint-Pierre (Sénat) que Bentham proposent la création d'un organe collectif, dont la compétence est plus ou moins large.

Au final, si l'Europe de la paix perpétuelle n'aboutit à aucune réalisation concrète, elle met en évidence que l'union du continent implique le nécessaire dépassement des intérêts des États au profit d'un intérêt commun servi par le droit.

II. L'idée européenne au XIX^e siècle : de la « Nouvelle Europe » aux « États-Unis d'Europe »

Siècle du libéralisme et des nationalités, le XIX^e est *a priori* peu favorable à l'épanouissement de l'idée européenne. Celle-ci perdure pourtant, s'adaptant à l'évolution du contexte politique et européen. Deux périodes peuvent être dégagées.

A. 1815-1848 : la Nouvelle Europe

L'essor industriel du début du XIX^e siècle, ainsi que le développement du courant libéral conduisent les auteurs à revisiter l'idée européenne. S'ils aspirent toujours à unifier le continent pour y établir une paix durable, celle-ci sera obtenue en s'appuyant sur les nouveaux liens économiques. Renouvelant la construction de l'abbé de Saint-Pierre, l'idée de paix par le commerce progresse, que ce soit sous la plume de Saint-Simon (*De la réorganisation de la société européenne*, 1814) ou, plus encore, de Victor Considérant (*Des congrès européens*, 1839). Les racines de l'Europe économique plongent donc loin dans l'histoire. L'idée européenne est alors portée par trois considérations :

- le **lien économique entre les nations** ;
- le **respect des nationalités** : plus que les États, les auteurs entendent en effet organiser une Europe des Nations (Saint-Simon, V. Considérant ou G. Mazzini, dont la « Jeune Europe » [1835] repose sur l'organisation du vivre ensemble des nationalités) ;
- la **forme républicaine** de l'Europe : si Saint-Simon ne le mentionne pas (il entend instituer un « régime parlementaire »), on la trouve tant chez Mazzini (« fédération républicaine ») que chez V. Considérant. Les auteurs divergent toutefois sur les institutions dont il faut doter cette République. Alors que Saint-Simon rêve tout haut d'un illusoire régime parlementaire européen et que Mazzini ne les mentionne pas, V. Considérant propose d'ouvrir « l'époque des congrès d'unité » qui devrait aboutir à la création d'une fédération européenne sur le modèle des États-Unis d'Amérique. Il établit ainsi un pont avec la seconde moitié du siècle.